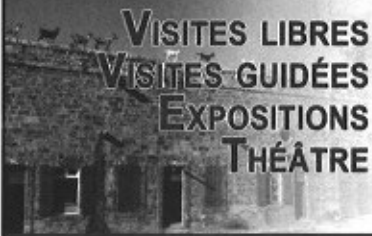




Fort de Saint-Père JOURNÉES DU PATRIMOINE

Samedi 17 septembre après-midi
Dimanche 18 septembre 2016



17h30 ; dimanche à 11h - 15h et 17h30.

THÉÂTRE Dans le cadre des Journées du patrimoine, l'association 1,2,3Fort vous propose une pièce présentée par la troupe du Théâtre de la Baie. «**Danger Public**» de Frédéric Sabrou (durée 1h15). Au programme rire mais également doute et réflexion. Tarif : 5 € (2 € pour les -16 ans). Représentations samedi et dimanche à 16h. Contact : 06 77 06 99 90.

JEU CONCOURS

«C'EST SYMPA SAINT-PÈRE»

La commune organise le «**Jeu-concours C'est sympa Saint-Père**», gratuit sans obligation d'achat jusqu'au 30 septembre 2016.

Pour participer, les Péréens doivent apposer à l'arrière de leur véhicule un autocollant officiel «**C'est sympa Saint-Père**» et remplir un bulletin de participation (disponible en mairie). Les participants seront avertis par courriel uniquement, de la date et lieu du tirage au sort des lots. Le règlement complet et la liste des lots sont disponibles en Mairie et sur le site www.ville-saint-pere.fr



JUSTICE.FR

PORTAL D'INFORMATION DES PROCÉDURES CIVILES ET PÉNALES.

Créé par le ministère de la Justice, ce portail permet, en quelques «**clics**», de connaître les différentes procédures civiles et pénales ainsi que les démarches auxquelles peut être confronté tout justiciable : aide juridictionnelle, pension alimentaire, obtention d'un extrait de casier judiciaire, démarches pour déposer une plainte... soit 300 fiches thématiques, 240 notices d'orientation et 120 formulaires téléchargeables. Accès au portail : www.justice.fr



CHENILLES

LUTTE PRÉVENTIVE BIOLOGIQUE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN. La Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine (FGDON35) lance la campagne 2016. Les fiches d'inscription sont disponibles à la Mairie et doivent être déposées avant mercredi 14 septembre 2016 - 12h30. Contact FGDON35 : 02 23 48 26 23.



RENTRÉE SCOLAIRE

Reprise des cours : jeudi 1^{er} septembre 2016.

TARIFS CANTINE Maternelle : 2.85 € - Primaire : 3.15 € - Adulte : 4.35 € (les tarifs n'ont pas été augmentés cette année). Menus consultables sur www.ville-saint-pere.fr (rubrique menus scolaires).

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : Matin (1 €) lundi - mardi - jeudi et vendredi de 7h30 à 8h45 et mercredi de 7h30 à 9h. Soir (2 € 50 goûter compris) lundi et mardi de 16h15 à 19h, jeudi de 16h30 à 19h, vendredi de 15h30 à 19h (pas d'augmentation de tarifs cette année).

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (T.A.P.) : les activités culturelles et sportives auront lieu, le jeudi de 13h30 à 16h30. La municipalité a souhaité en conserver la gratuité pour les familles.

CONTACTS :

Cantine/périscolaire : Véronique Scudeler – 02 99 58 81 17.

Groupe scolaire Théodore Chalmel : Mme Dessein – 02 99 58 85 42.

École privée Sainte-Thérèse : Mme Courtille – 02 99 58 81 27.

SIVU «Animation à la Vie Sociale»

Courriel : enfancejeunesse.sivu@orange.fr

Tél 02 23 16 05 47 - 06 77 10 31 48 - Site internet : <http://sivu35430.fr>

CENTRE DE LOISIRS (2 ANS 1/2 - 12 ANS)

Accueil tous les mercredis de 12h à 17h30 (garderie de 17h30-19h). Reprise du Centre de Loisirs le mercredi 7 septembre.

ÉCOLE MULTISPORTS. Reprise le mardi 20 septembre. GS-CP-CE1 cours le mardi de 16h45 à 17h45 ou le vendredi de 17h45 à 18h45 ; CE2-CM1-CM2 cours le mardi de 17h45 à 18h45 ; Petites et moyennes sections cours le vendredi de 16h45 à 17h45.

Documents à fournir : fiche d'inscription sanitaire de liaison ; attestation d'assurance extra-scolaire responsabilité civile ; certificat médical de non contre-indication aux pratiques sportives (de moins de 3 mois) et la cotisation : 52 € pour 1 enfant, 77 € pour 2 enfants, 102 € pour 3 enfants de la même famille (chèque libellé à l'ordre du Trésor Public). Pour les enfants domiciliés hors commune du S.I.V.U. «**Animation à la Vie Sociale**», la cotisation est de 85 €.

ANIMATION JEUNESSE (12- 17 ANS). La cotisation de juillet 2016 à fin juin 2017 est de 20 € (pour les habitants d'une commune du S.I.V.U.) ou 30 € (pour les habitants extérieurs).

S.I.V.U. «**Animation à la Vie Sociale**»
La Ville-es-Nonais, St-Guinoux, Châteauneuf, St-Suliac et St-Père.



**FORUM
DES
ASSOCIATIONS**
Vendredi 02 Septembre
De 16h30 à 20h30
Au Fort de Saint-Père

BIBLIOTHÈQUE



FORUM DES ASSOCIATIONS : venez nous rencontrer le vendredi 2 septembre au Fort de 16h30 à 20h30.
BRADERIE DE LIVRES : la bibliothèque tiendra un stand pour une grande vente de livres, lors du vide grenier du jumelage, dimanche 4 septembre sur la place du bourg.
ACCUEIL BIBLIOTHÈQUE : les lundis et mercredis de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h. Contact : 02 99 58 26 76.
<https://bibliothequesaintpere.wordpress.com/>
<https://www.facebook.com/bibliothequesaintpere/>

CHÈQUE SPORT 2016/2017

C.C.A.S. Le Centre Communal d'Action Sociale reconduit l'opération «Chèques Sport Saint-Père» pour les moins de 18 ans. Le chèque de 30 € viendra en déduction des adhésions 2016/2017, dans l'une des associations suivantes : Capucine, Saint-Père Rugby Club, USSP tennis de table, USSP section cyclotourisme, Football Club des Bords de Rance (Châteauneuf), Tennis club (Châteauneuf) et le Sivu dans le cadre de l'activité «multisports». Pour en bénéficier, se présenter au forum des associations au Fort le vendredi 2 septembre (16h30 à 20h30) ou à la mairie les samedis 3 et 17 septembre (10h / 12h30), muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

RÉGION BRETAGNE La Région Bretagne lance l'opération «Chèque sport» 2016-2017, pour les jeunes âgés de 16 à 19 ans. Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide de 15 € pour toute inscription dans un club sportif de Bretagne (hors association sportive scolaire et toutes activités sportives proposées par l'intermédiaire d'une collectivité territoriale). Toutes les informations sur : www.jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport

CLIC CÔTE D'ÉMERAUDE

PRÉVENTION DES CHUTES : Conférence le jeudi 1^{er} septembre à 10h à l'espace Bel Air - rue du Général de Gaulle à Miniac Morvan.

ACCUEIL DU PUBLIC : le CLIC de la Côte d'Émeraude reçoit uniquement sur rendez-vous, que ce soit au siège à Dinard ou sur les lieux des permanences. Prise de rendez-vous au 02 99 16 88 76. Permanence à Châteauneuf le jeudi 15 septembre.



DÉCHETS - SEPTEMBRE

BACS JAUNES (le recyclable) :

Les vendredis 2, 16 et 30 septembre.

ORDURES MÉNAGÈRES : tous les jeudis, ramassage tôt le matin, sortir les bacs la veille au soir.



CÉLÉBRATIONS

MESSES à Saint-Père : dimanches 4 et 18 septembre et dimanche 2 octobre à 10h30.



MOT DU JARDINIER

«Août mûrit, septembre vendange. En ces deux mois, tout bien s'arrange.»



À VOS AGENDAS



BOURG DE ST PERE

**DIMANCHE
4 SEPTEMBRE**

De 9 h à 18 h
(Distribution à partir de 7 h)

VIDE-GRENIERS

Stand 2.50 € le mètre
BUVETTE ET
PETITE RESTAURATION
SUR PLACE

Informations et
Réservations
06 16 30 73 31

Organisé par le
Comité de jumelage
ST-PERE / SANDRIN
jumelagestperesandrino3545@gmail.com



Ne pas jeter sur la voie publique

RUNNING - GALETTES SAUCISSES - CHEVRES
**LA ROUTE DU
FORT**
CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE
02 OCT 16
10K
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RECENSEMENT



BIENTÔT 16 ANS ? Dans les 3 mois qui suivent leur 16^e anniversaire, les jeunes, filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie qui délivre une attestation de recensement et transmet le dossier en vue de la convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC). La JDC est obligatoire pour toute inscription à un examen (BAC, CAP, BEP, concours...) et dossier auto-école. Un recensement tardif, c'est une convocation tardive à la JDC, l'impossibilité de s'inscrire à un examen, et une non-inscription automatique sur les listes électorales. Pièces à fournir : Carte Nationale d'Identité et livret de famille des parents.

LISTES ÉLECTORALES



INSCRIPTION INDISPENSABLE POUR VOTER. Elle se fait à la mairie, toute l'année, jusqu'au 31 décembre 2016 inclus. Tous les Français majeurs non inscrits sur liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence, doivent solliciter leur inscription. Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune doivent indiquer leur nouvelle adresse. Documents à présenter : une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent.
ÉLECTIONS 2017 : La Présidentielle les dimanches 23 avril et 7 mai 2017. Les Législatives les dimanches 11 et 18 juin 2017.

FRELON ASIATIQUE



CONNAÎTRE AVANT D'AGIR : je constate un nid... je ne touche à rien ! j'appelle la ligne frelon de la FDGDON 02 23 48 26 32. La commune de Saint-Père prend en charge 50% de la facture d'intervention (maximum 100 €) et Saint-Malo Agglomération les 50% restants.



PERMANENCES DES ÉLUS

Jean-François RICHEUX : tous les jours sur rendez-vous.
Thierry NUSS - 1^{er} adjoint en charge des finances, budget, personnel, affaires scolaires, enfance-jeunesse, associations : samedis 3, 17 et 24 septembre de 11h à 12h.
Elisabeth LE PAPE - 2^e adjointe en charge de l'urbanisme, personnes âgées, CCAS, protocole, animation, jumelage : les samedis 3 et 17 septembre de 11h à 12h.
Loïc CAVOLEAU - 3^e adjoint en charge des travaux des grands projets d'aménagement, véhicules, bâtiments, accessibilité, sécurité, défense nationale : sur rendez-vous.
Chantal BESLY - 4^e adjointe en charge de l'environnement, des espaces verts, communication et affaires funéraires : le samedi 10 septembre de 11h à 12h.
Jean-Luc LECOULANT - 5^e adjoint en charge des travaux en régie, assainissement et eaux pluviales, voirie, affaires agricoles, étangs et forêts : sur rendez-vous.

Feuille d'information mensuelle - complément au bulletin municipal

Éditée par la commune de Saint-Père Marc en Poulet, Mairie, 6 rue Jean Monnet 35430 Saint-Père Marc en Poulet

Tél. 02 99 58 81 06 contact@ville-saint-pere.fr www.ville-saint-pere.fr

Directeur de la publication : Jean-François Richeux - Chef d'édition : Chantal Besly - Responsable de rédaction : Yves Bernard - Conception et réalisation : Christèle Hervé
Comité de Rédaction : Anne-Françoise Gautier, Elisabeth Le Pape, Claudie Videment, Thierry Nuss, Guy Richeux, Nicole Kérisit.